

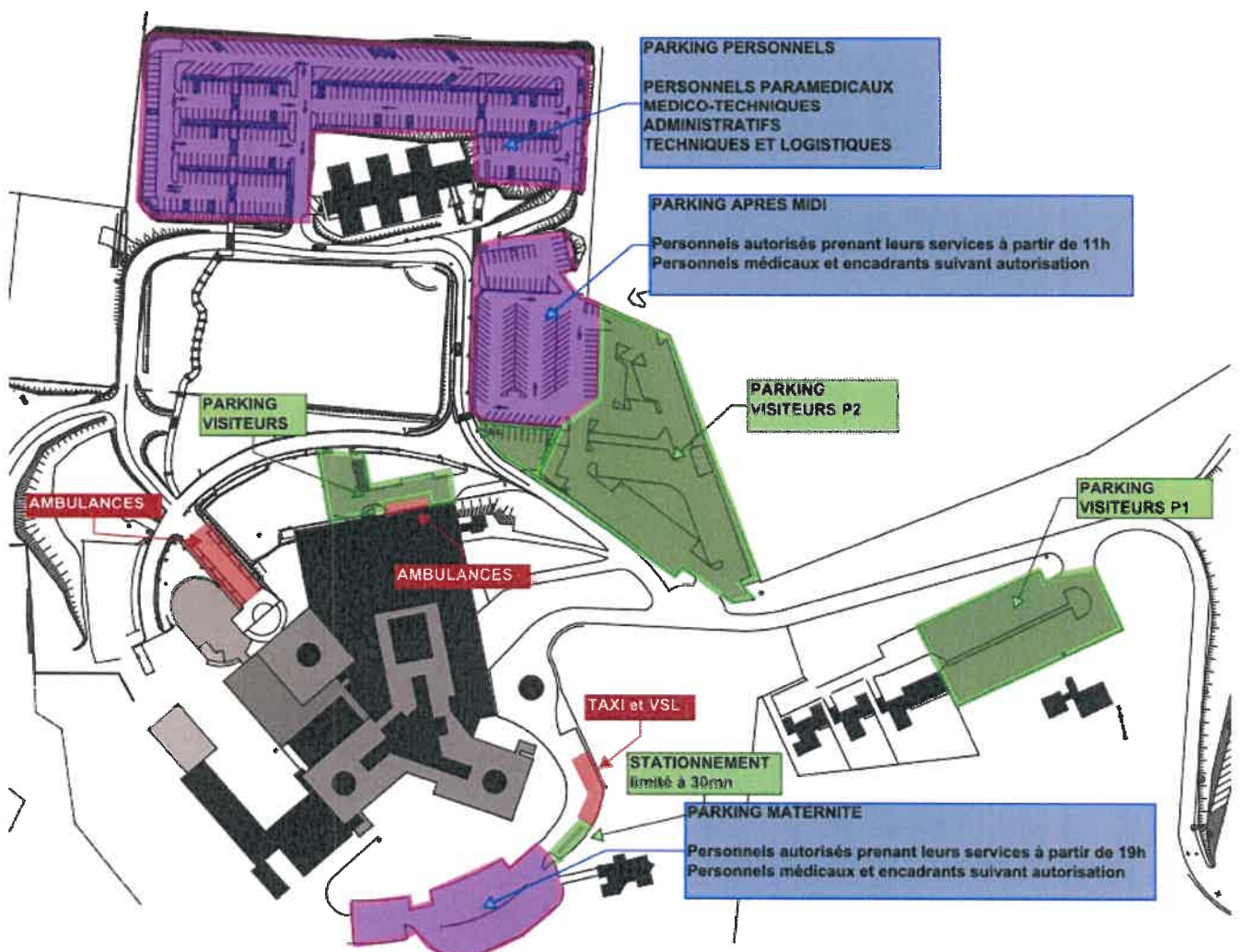


NOTE D'INFORMATION N°2023-85

Objet : Rappel d'utilisation des parkings au Centre Hospitalier d'Auch

Nous vous rappelons la **bonne utilisation des parkings sur le site du Centre Hospitalier d'AUCH** :

- le stationnement des agents hospitaliers doit se faire ***impérativement*** sur les parkings dédiés aux personnels de l'établissement ;
- les parkings P1 et P2 sont ***strictement réservés*** aux patients, aux consultants et aux visiteurs.



La facilité d'accès au stationnement de nos patients et visiteurs est une nécessité au même titre que la qualité et l'accès aux soins que nous leurs délivrons.

Il vous est donc demandé de respecter au sens strict ces règles de stationnement.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Auch, le 12 octobre 2023

La Directrice



Sylvie LACARRIERE